

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 11-2025 amendant le règlement numéro 01-2025**.

Ledit règlement 11-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 2 octobre 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 2 octobre 2025.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 2 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 octobre 2025.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière